

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 27 novembre 2021

Absents : Céline GUERIN a donné pouvoir à Luc BASTIANI, et Bernard CLAP a donné pouvoir à Gilbert SUZAN.

1 - Décisions modificatives virements de crédits au budget communal;
En investissement 3408€ du compte "dépenses imprévues" vers l'opération "réfection des chemins communaux";
et en fonctionnement 3 000€ du compte "dépenses imprévues" vers le chapitre "dépenses de personnel".
Votées à l'unanimité.

2 - Plan de Relance; modification du plan de financement du projet de plantation dans les gorges de Chastillon;
Plantation de 4 700 plants sur 7 îlots séparés pour une surface totale de 4ha12.
Montant total de l'opération à prévoir au Budget 2022 ; 84 167€ TTC et montant de la subvention demandée 41 035€ reste en auto financement 43 132€.
Les frais d'entretien de la plantation dans les 2 ou 3 ans suivants ; 13 000€ environ.
Les conseillers considèrent cet investissement très lourd voire hasardeux par rapport à la situation géographique.
Le projet est abandonné; voté à l'unanimité.

3 - Demande de subvention de l'association AERIA, organisatrice de la 30ème édition du Var Verdon Canyon Challenge. Le 26 juin 2022, le parcours des 60 km passera par Trigance, départ et arrivée à Aiguines.
500 € sont accordées à l'unanimité.

4 -Convention de mise à disposition de la salle culturelle pour les cours de danse les vendredis soirs en période scolaire.

Nombre de participants actuel :

10 enfants de - de 6 ans,

3 enfants de + de 6 ans

4 adultes,

36 jours d'occupation par année scolaire pour 3 heures les vendredis soirs.

Luc Bastiani considère que cette activité comblerait le manque d'animation culturelle actuel et propose avec Stéphane Laval la gratuité de la salle.

Christian Varagnac estime que cette gratuité créerait une distorsion par rapport aux autres usagers privés (location à la journée).

Un montant de 150€ annuel soit 50€ par trimestre est proposé en fonction des justificatifs apportés par la professeure de danse en opposition à une gratuité totale.

La location de 50 € par trimestre est soumise au vote :

2 voix contre,

3 abstentions,
et 6 voix pour.

Christian Varagnac informe les conseiller qu'il a repris contact avec l'assurance de la municipalité au sujet du court de tennis, n'ayant pas obtenu plus d'information, il passera à l'agence de Draguignan prochainement.

La séance est levée à 12h30.

Vu pour être affiché le 01 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigrance, le 01 décembre 2021

Le Maire

